

L'héritage de Robert Schuman dans la vision et l'action de Jacques Delors



Cornelia Constantin
Benjamin Couteau

Ce texte est extrait d'une publication collective en anglais, «Beyond Robert Schuman's Europe – citizen's ideas and historic perspective for a better Union», fruit d'un projet financé par le programme Europe for Citizens et mené par la Fondation Geremek.

L'héritage de Robert Schuman dans la **vision** et l'**action** de Jacques Delors

Cornelia Constantin,
Historienne

Benjamin Couteau,
Assistant de recherche à l'Institut Jacques Delors

| | | |
|-----------|--|----|
| 6 | La lignée schumanienne <i>Avant-propos</i> | |
| 8 | <i>Frise chronologique</i> | |
| 10 | Introduction | |
| 13 | L'héritage de Robert Schuman dans la vision de Jacques Delors | |
| | Des générations différentes, un socle de valeurs communes | 13 |
| | « Ingénieur du changement » : la méthode communautaire revisitée | 17 |
| | Une certaine vision du fédéralisme | 20 |
| 22 | L'héritage de Robert Schuman dans l'action de Jacques Delors | |
| | La nécessité de trouver un nouvel équilibre pour s'adapter aux mutations du monde | 22 |
| | L'Acte Unique Européen | 23 |
| | Le Traité de Maastricht & l'Union économique et monétaire | 25 |
| | La volonté de créer une Europe tangible | 27 |
| | Une monnaie unique & une citoyenneté commune | 27 |
| | La politique de cohésion | 28 |
| | Le programme d'aide aux plus démunis | 29 |
| 30 | Conclusion | |

La lignée schumanienne

Avant-propos



© Christian Lambiotte / European Commission

La construction européenne est décrite selon deux narratifs complémentaires: celui des crises et celui des « petits pas ». « L'Europe se fera dans les crises », a-t-on coutume de citer de Jean Monnet, plus encore en cette période bouleversée par des crises en série que les États de l'Union européenne et ses institutions n'ont eu de cesse d'affronter : zone euro, réfugiés, Brexit et aujourd'hui Covid. Le narratif des « petits pas », théorisé par le même Jean Monnet, s'applique en temps ordinaire s'il en est. Il décrit la trajectoire d'une Europe qui, d'un traité à l'autre, d'approfondissements en élargissements, se forme par touches successives. Ces deux dynamiques, celle chaotique des crises comme celle ordonnée des petits pas, pêchent par excès de confiance dans leur propre force d'inertie. Comme si plus rien ne pouvait arrêter le projet européen depuis son lancement du 9 mai 1950. Sa poursuite n'obéirait qu'aux soubresauts des événements ou, au contraire, au rythme d'une marche invariablement tranquille.

C'est faire fi des hommes et des femmes et de leur caractère propre. De leur trempe ou de leur mollesse. De leur volonté ou de leur désinvolture. La construction européenne est d'abord une aventure humaine. Ses avancées reposent sur la combinaison d'idées, de circonstances mais avant tout de personnalités, à même de s'en saisir. À cet égard, l'Europe est une affaire de legs et de successions, de projets initiés reçus en héritage, dispersés ou repris, de passations plus ou moins assumées. Le mérite de *Beyond Schuman* est de tracer une lignée commencée par le premier « Père

de l'Europe » et de la faire connaître aux nouvelles générations.

L'Institut Jacques Delors a collaboré volontiers à ce projet de recherche, soutenu par la Commission européenne, avec l'honneur d'inscrire son fondateur dans cette lignée. Sans jamais confondre les traits singuliers et inflexions propres donnés par chacun. Sans jamais réduire la construction européenne au travail de ses seuls architectes. Mais pour identifier leurs inspirations et références communes, l'inscription de l'œuvre dans celle qui précède et faire ainsi apparaître comme un air de famille.

Je remercie la fondation Geremek pour la conduite de ce projet, dont se sont emparés, avec enthousiasme et intérêt, l'historienne Cornelia Constantin et Benjamin Couteau pour notre Institut. Leur travail fait ressortir une parenté de pensée et une continuité d'action entre Robert Schuman et Jacques Delors. D'eux, on peut assurer qu'ils appartiennent à cette seconde catégorie très particulière d'hommes selon la fameuse distinction qu'aimait faire sienne Jean Monnet, pour le citer encore: « Il y a deux catégories d'hommes: ceux qui veulent être quelqu'un et ceux qui veulent faire quelque chose ».

Sébastien Maillard,

Directeur de l'Institut Jacques Delors

1886

Naissance
de Robert Schuman
à Luxembourg

1919

1995

Mandat de Jacques Delors
à la présidence de
la Commission européenne

1992

Signature du Traité de
Maastricht, qui crée
l'euro et instaure une
citoyenneté européenne

1989

Attribution du
Prix Charlemagne à
Jacques Delors

1986

Signature de l'Acte Unique
Européen, qui renforce
la méthode communautaire
de Robert Schuman et
consacre le triptyque
cher à Jacques Delors :
« la compétition qui stimule,
la coopération qui renforce,
la solidarité qui unit »

1985

Jacques Delors, Ministre
français de l'Économie
et des Finances

1984

9 mai
Célébration de la première
Journée de l'Europe

1981

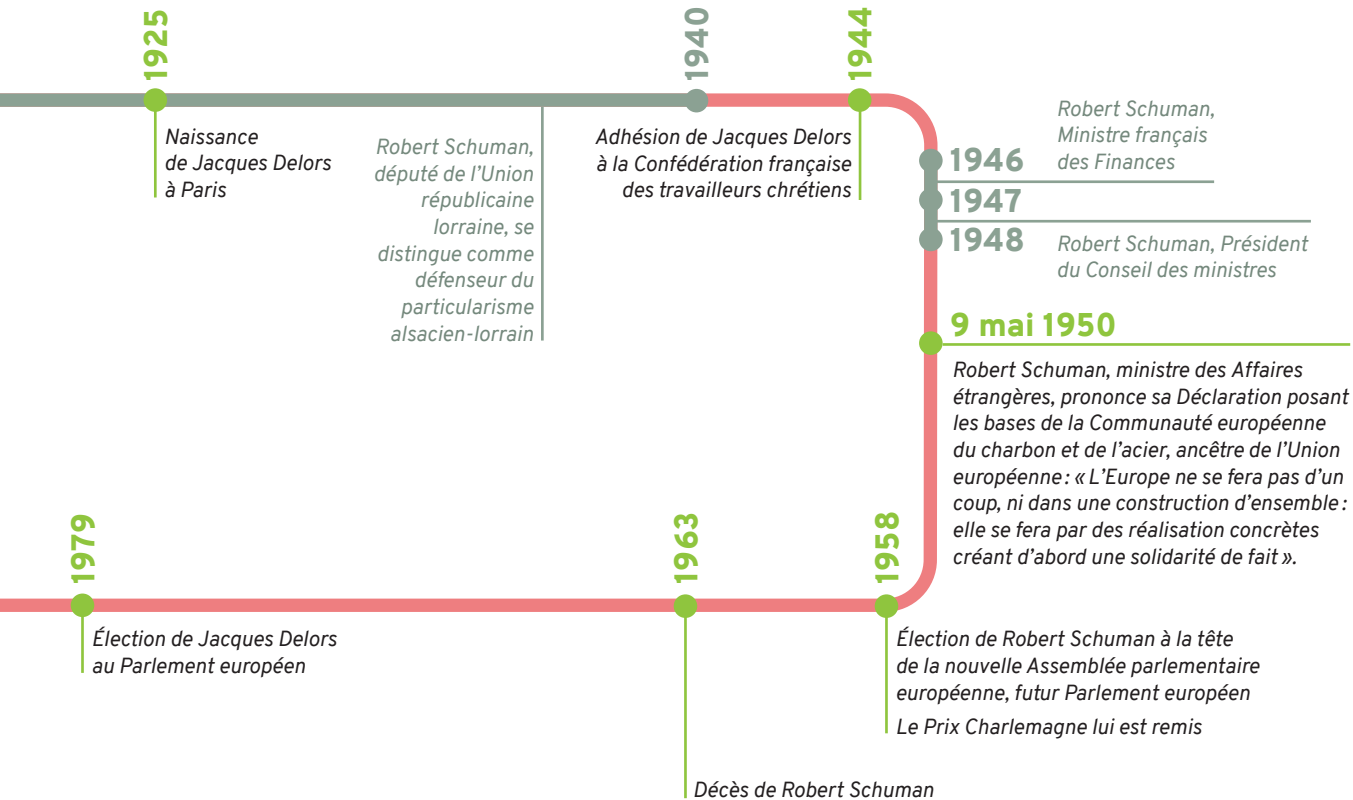
2010

Proposition
de Jacques Delors
et de Jerzy Buzek de
créer une Communauté
européenne de l'énergie

2015

Attribution de
la citoyenneté d'honneur
de l'Union européenne à
Jacques Delors

Adoption de la Charte
des droits sociaux
fondamentaux des travailleurs



Introduction

« Je crois qu'on ne fait rien sans l'Histoire. [...] La mémoire est un élément très important pour construire l'avenir. Je me suis fait un devoir d'admirer et de considérer l'œuvre des Pères fondateurs, et d'affirmer, dès la chute du Mur de Berlin, que les Allemands de l'Est et les autres participaient de l'Europe. »¹ Cette citation, extraite des propos de Jacques Delors tenus à l'occasion d'un débat organisé en décembre 2007 par l'Association France-Pologne pour l'Europe, témoigne de l'importance accordée à la mémoire dans la définition des priorités du projet européen. Cette prise de position provient de l'un de ceux qui ont su le mieux représenter, personnifier et redéfinir la fonction de président de la Commission européenne. C'est sous sa présidence de la Commission, entre 1985 et 1995, que la multiplication des références à l'« identité européenne », à la « citoyenneté européenne », à la culture et l'histoire européennes tend à s'installer durablement dans

¹ « 9 jeunes européens de Pologne, de France et d'Allemagne débattent avec Jacques Delors et Bronisław Geremek. Quelles valeurs pour faire progresser la construction européenne ? », France-Pologne pour l'Europe, Paris, 13 décembre 2007.

l'action publique communautaire dans les domaines culturel et de l'éducation. Le 9 mai, date de la Déclaration Schuman, est désormais célébré comme Journée de l'Europe à l'échelle continentale depuis 1986. Quel héritage de la Déclaration Schuman et de Robert Schuman porte Jacques Delors ?

Jacques Delors est consacré aujourd'hui comme architecte et successeur des Pères de l'Europe. Quels leviers ont donc mené à cette reconnaissance ? Jacques Delors et Robert Schuman ont des trajectoires différentes, qui se retrouvent cependant sur le terrain des valeurs. Le leadership de Jacques Delors se fonde sur la Déclaration Schuman et la méthode communautaire, qu'il a adaptées à son temps. La Fédération d'États-nations de Jacques Delors puise dans la vision des Pères de l'Europe, reconnaissant la nation et la région comme territoires d'enracinement identitaire. Les mutations géopolitiques et socio-économiques de son temps ont ainsi nourri la vision du fédéralisme et l'action de Jacques Delors. Cette-dernière est fondée sur la nécessité de trouver un nouvel équilibre pour s'adapter aux mutations du monde et la volonté de construire une Europe tangible, proche des citoyens. L'Acte Unique Européen, l'Union économique et monétaire, la monnaie unique, la politique de cohésion et l'aide aux plus démunis représentent des réalisations qui ont changé le visage de l'Europe. Jacques Delors est à ce titre architecte de l'Europe, de l'« union sans cesse plus étroite » prônée par les Pères de l'Europe.



© European Parliament

L'héritage de Robert Schuman dans la **vision** de Jacques Delors

La vision de l'Europe de Jacques Delors est imprégnée de l'héritage de la Déclaration Schuman. C'est pourquoi Jacques Delors et Robert Schuman ont cet « air de famille », malgré des trajectoires et des contextes d'évolution différents.

Des générations différentes, un socle de valeurs communes

Robert Schuman – et plus généralement les premiers Pères de l'Europe – et Jacques Delors sont clairement de générations et de milieux sociaux différents. Robert Schuman est né en 1886 à Clausen, faubourg de la ville de Luxembourg, dans une famille très religieuse et relativement aisée. Schuman naît allemand, nationalité transmise à la fois par son père et par sa mère devenue allemande à la suite de son mariage. Après une éducation religieuse, il est admis à l'Athénée grand-ducal. Il fréquente ensuite plusieurs universités en Allemagne afin d'accéder aux cours des juristes les plus reconnus, mobilité qui est habituelle pour tous les étudiants allemands de l'époque. Il étudie successivement à Bonn, à Munich, à Berlin et enfin à Strasbourg. C'est en 1912 qu'il s'inscrit au barreau d'Alsace-Lorraine et ouvre un cabinet d'avocat-avoué à Metz. Responsable des mouvements de jeunesse, il s'investit activement dans l'organisation du *Katholikentag*, le congrès des catholiques d'Allemagne, qui se tient à Metz en 1913. Cet engagement est

facilité par le fait qu'il n'est pas enrôlé pendant la Grande Guerre, car réformé pour raisons médicales, et il passe la guerre en tant que «soldat auxiliaire» auprès de l'administration civile. Schuman est désigné après la réintégration de la Lorraine à la France dans une commission municipale à Metz par les autorités françaises à la recherche de Lorrains fiables. Il se fait ensuite élire pour le compte de l'Union républicaine lorraine à l'Assemblée nationale. Appartenant d'abord à la tendance conservatrice, de droite, ce n'est qu'en 1931-1932 que Robert Schuman se rapproche du catholicisme social, en adhérant au Parti démocrate populaire.

L'engagement politique de Schuman ressemble en revanche à celui d'Alcide De Gasperi par la défense des droits de sa région. Député de la Lorraine sans discontinuer de 1919 à juillet 1940, il se distingue comme défenseur du particularisme alsacien-lorrain. Défenseur du maintien du droit local et du statut de l'enseignement de la religion à l'école, il réclame selon les projets établis par son groupe une décentralisation administrative de la France et une application du régionalisme pour l'ensemble du pays.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Robert Schuman vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, avec d'autres députés, en raison de quoi il est déclaré inéligible à la fin de la guerre. Après la levée de l'interdiction d'éligibilité par de Gaulle, Schuman est élu à la première et à la seconde Assemblée constituante dans la mouvance du Mouvement républicain populaire (MRP), réputé comme

étant le parti né de la Résistance. Il est notamment ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953, et signataire à ce titre de tous les traités qui ont façonné l'Europe pendant cette période. Le 9 mai 1950, il prononce la Déclaration Schuman, conçue par Jean Monnet et son équipe, posant les bases de la réconciliation franco-allemande et de la première Communauté européenne par la méthode communautaire. C'est le fil rouge de la construction européenne, selon les mots de Jacques Delors: « Cette méthode, que l'on qualifie de communautaire, les successeurs des pères de l'Europe s'y sont souvent référés. À tel point que l'on peut dire que chaque fois que l'on s'en est éloigné, la construction européenne a plongé dans la stagnation ou l'inefficacité.»²

Après avoir quitté ses responsabilités ministérielles, Schuman se forge une réputation de plus en plus européenne, de «pèlerin de l'Europe». Dès le début de 1955, il accepte la présidence du Mouvement Européen, qu'il doit quitter en raison de son état de santé en mars 1961. En 1958, élu par acclamation président de l'Assemblée parlementaire européenne issue des Traités de Rome, il fait une tournée dans les capitales où il rencontre les responsables politiques. La même année, on lui attribue le Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle, le plus ancien prix récompensant des personnalités européennes, signe et outil par excellence de la consécration européenne.

² Préface de Jacques Delors, *in* Robert Schuman, *Pour l'Europe*, Nagel, 2000, p. 11.

Jacques Delors a lui-même reçu cette prestigieuse distinction en 1992. Le jury du prix Charlemagne le désigne clairement comme un successeur des Pères de l'Europe: «La «nouvelle architecture européenne», dont on ne cesse de parler depuis lors, est surtout à mettre à l'actif de son maître d'œuvre, Jacques Delors. Dans les traités d'histoire qui seront écrits plus tard, le marché intérieur devrait être étroitement associé au nom du président de la Commission des CE³. Avec la détermination, la ténacité et la perception instinctive de l'évolution et du changement qui lui sont propres, le président français de la Commission, Jacques Delors, a été et reste le garant essentiel du processus d'unification européenne. Ses idées et ses solides convictions le font apparaître comme l'architecte de l'édifice communautaire européen.»⁴

Il est aussi le seul avec Jean Monnet et par ailleurs Helmut Kohl à avoir reçu le titre de «citoyen d'honneur de l'Union européenne» en 2015.

Jacques Delors retrouve l'impulsion originelle des Pères de l'Europe d'abord sur le terrain des valeurs. Avec Robert Schuman, il partage la foi catholique. Pour Jacques Delors, la dimension la plus importante sans doute que la foi lui apporte dans la vie publique est la résilience, le fait de ne pas se décourager à

la suite d'un échec et de recommencer sous un autre angle ou avec une nouvelle méthode – une conception des hommes et des femmes «acteurs de leur propre changement»⁵.

Pour Jacques Delors, les catholiques ont eu et ont encore leur rôle à jouer dans la construction européenne – sans monopoliser le projet – aux côtés des autres forces sociales, en suivant les idéaux de paix, de liberté et de solidarité de l'après-guerre qui doivent être toujours défendus et perpétués, dans une démarche de «citoyenneté active»⁶.

La valeur de la Déclaration Schuman se révèle d'autant plus inestimable que les deux, Robert Schuman et Jacques Delors, ont connu la guerre. Jacques Delors quant à lui naît à Paris en 1925, dans un milieu social modeste. Malgré sa vocation de journaliste ou de cinéaste, il rentre à la Banque de France, d'abord comme stagiaire, où il réussit le concours de rédacteur, en suivant les cours du soir. Il travaille comme chef de service, puis attaché, du directeur général des titres et du marché monétaire. Jacques Delors adhère en 1944 à la Confédération française des travailleurs chrétiens, où il est coresponsable du bureau de recherches et d'action économique. Le dialogue social et la solidarité représentent la pierre angulaire des principes d'action de

³ Les Communautés européennes.

⁴ Archives de Jacques Delors (dont l'Institut Jacques Delors est dépositaire – ci-après JD), JD-375 28/05/1992, Attribution du Prix Charlemagne à Jacques Delors (Aix-la-Chapelle).

⁵ Jacques Delors, *L'unité d'un homme : Entretiens avec Dominique Wolton*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1994, p. 320-321.

⁶ Postface de Jacques Delors, in Commission des évêques de la communauté européenne, *Les catholiques et l'Europe*, Bayard, Paris, 2006, p. 141.

Jacques Delors, qu'il va appliquer plus tard en tant que président de la Commission européenne. Si Robert Schuman fut une figure marquante du MRP et de la démocratie-chrétienne, Jacques Delors n'a fait qu'un bref passage dans ce mouvement politique, qu'il considérait comme positionné trop à droite.

Jacques Delors s'investit en même temps dans le mouvement catholique « La Vie Nouvelle » au sein duquel il crée en 1959 la revue « Citoyens 60 », qu'il va diriger jusqu'en 1965. En 1962, Jacques Delors devient chef de service des affaires sociales du Commissariat au Plan présidé à l'époque par Pierre Massé. En 1969, il entre au cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas en tant que conseiller pour les Affaires sociales et culturelles. Après sa démission en 1973, Jacques Delors devient membre du Conseil Général de la Banque de France. Ses qualités de pédagogue sont valorisées en tant que professeur associé d'économie politique comparée à Paris Dauphine et à l'ENA. Jacques Delors adhère au Parti Socialiste en 1974. Proche du courant de François Mitterrand, il devient alors délégué national du Parti Socialiste pour les relations économiques internationales, puis membre du Comité directeur du Parti Socialiste. Élu député européen en 1979 lors des premières élections au suffrage universel, il préside la commission économique et monétaire de l'assemblée européenne jusqu'en 1981. En tant que ministre de l'Économie et des Finances des différents gouvernements Pierre Mauroy, Jacques Delors contribue par sa politique à l'ancrage de la France dans le Système moné-

taire européen, pratiquant la rigueur. Nommé en juillet 1984 président de la Commission européenne, il était ainsi déjà un Européen reconnu. Il entame une tournée des capitales européennes pour rallier les dirigeants européens à ses objectifs. Le quotidien *Le Monde* écrit à propos de ses débuts en tant que président de la Commission : « Jamais sans doute depuis M. Walter Hallstein, qui fut le premier à conduire l'exécutif européen, le président désigné n'a bénéficié, d'un bout à l'autre de la Communauté, d'un tel capital de confiance. On lui reconnaît tout à la fois la conviction européenne, la compétence, le poids politique.⁷ » S'il est unanimement reconnu comme Européen, Jacques Delors est aussi en train de devenir un grand Européen. Il incarne en effet par son leadership le socle de valeurs des Pères de l'Europe.

Le socle de valeurs sur lequel se base la Déclaration Schuman fait de cette dernière un événement unique et inédit dans l'histoire de l'humanité et pose les bases de la réconciliation franco-allemande. Jacques Delors souligne lui-même cette unicité : « Par rapport à ce qu'on peut proposer aujourd'hui, rien n'est comparable sur le plan moral et spirituel à l'appel de Robert Schuman. Il faut bien le comprendre. Je ne savais pas comment définir ce choc spirituel et j'ai lu un livre d'Hannah Arendt qui portait ces mots fabuleux : le pardon et la promesse. Le pardon,

7 *Le Monde* du 8 janvier 1985, JD-17 07/1984 - 01/1985, Réactions de la presse à la désignation du président Jacques Delors.

qui n'est pas l'oubli, et la promesse est que les générations qui viennent pourront être réintroduites dans la communauté humaine. Nous n'oublierons rien mais personne ne sera rejeté. Trouver un homme qui porte un projet aussi fort, cela ne pourra être qu'après une tragédie humaine, un bouleversement tel qu'il faille un nouveau Robert Schuman ou un nouveau Jean Monnet.»⁸ Jacques Delors se souvient que son père, mutilé de guerre de 1914-1918, l'a sensibilisé à l'importance de l'appel de Robert Schuman du 9 mai, en lui disant quelques jours après : « Le déclic, c'est l'appel de Robert Schuman »⁹.

« Ingénieur du changement » : la méthode communautaire revisitée

L'héritage de la Déclaration Schuman est perpétué par Jacques Delors, qui a repris et transformé la « méthode communautaire ». La décennie Delors est marquée par la relance de la construction européenne dans un contexte favorable comparable à celui de l'âge d'or de l'intégration européenne. En 1984-1985, la Commission réussit à reproduire une formule qui avait permis, par le passé, de relancer le processus d'intégration européenne : « consensus intergouvernemental + texte fon-

dateur + président de la Commission « fort » = relance de l'intégration »¹⁰. Le *Livre blanc sur le marché intérieur de 1985* a été l'un des éléments de la formule qui a produit la relance la plus significative de l'intégration européenne depuis 1958. Avec le *Livre blanc de 1993 « Croissance, compétitivité, emploi »*, il représente l'un des moments charnières et stratégiques de la construction européenne.

Visionnaire pragmatique, Jacques Delors a su comprendre son temps et agir en « ingénieur de l'Europe ». Dans un débat avec Simone Veil publié après le Conseil européen de Luxembourg de décembre 1985¹¹, il affirme :

« Simone Veil a apporté déjà une réponse en indiquant l'importance de la dimension domestique dans le comportement des Chefs d'État et de Gouvernement lorsqu'ils traitent des affaires européennes. Mais peut-être y a-t-il une autre raison que je cherche à trouver lorsque je m'interroge sur comment faire comprendre aux Français une réalité qui, par exemple, concerne déjà 30% de leur législation, celle qui la fait vivre ? C'est que les plus chauds partisans de l'Europe, ou ceux qui s'affirment les plus chauds partisans, je veux dire les Fédéralistes dont vous avez parlé, continuent à s'exprimer dans le contexte des années 50,

8 Propos tenus par Jacques Delors à la table ronde « État des lieux et perspectives européennes » organisée le 9 mai 2010 à la Maison Robert Schuman (Scy-Chazelles).

9 *Ibidem*.

10 Helen Drake, *Jacques Delors: Perspectives on a European Leader*, Routledge (Taylor and Francis), 2002, p. 85 (traduction personnelle).

11 JD-38 12/1985, Interview de Jacques Delors, *Paris Match*, 11 décembre 1985 (transcription).

qui est vrai que ce fut le temps de l'enthousiasme et des grandes fresques. Et souvent, je relis les mémoires de Monsieur Spaak ou de Monsieur De Gasperi, ou de Monsieur Adenauer ou de Monsieur Schuman [...] il y a trente ans, c'était l'âge d'or. Mais je voudrais quand même souligner, pour leur rendre une dernière fois hommage au cours de cette soirée, que leur situation n'était pas plus simple que celle des Chefs d'État et de Gouvernement d'aujourd'hui ; je n'insisterai pas, mais eux aussi ils avaient affaire à des opinions publiques qu'ils ne comprenaient pas ou à des groupes de pression qui étaient opposés. Ils avaient affaire à des myopes et, pourtant, ils ont réalisé ce qui quand même reste une œuvre géniale : le Traité de Rome. Et la réponse à cette question, c'est que le temps des grandes fresques et de l'enthousiasme est terminé, et ce serait plutôt le temps du pragmatisme et de l'optimisme raisonné.»

«Ingénieur du changement»¹² tel qu'il se définit lui-même, Jacques Delors a perpétué la méthode communautaire en l'adaptant à son temps. Dans son message à l'occasion du 30^e anniversaire du décès de Robert Schuman, il indique qu'«il faudra nous souvenir que la réussite du projet, dans les années 50, est venue de la conciliation d'une action pragmatique et d'une vision éminemment politique.

12 JD-88 07/11/1988, Interview de Jacques Delors, *Jour de France*, 7 novembre 1988.

Cette méthode demeure la clé du succès»¹³. Il choisit cette dernière, plus adaptée que la tradition des fédéralistes tels qu'Altiero Spinelli.

Le *Livre Blanc de 1985*, le texte fondateur pour guider la réalisation du marché unique à l'horizon 1992, débouche sur l'adoption de l'Acte Unique Européen. Jacques Delors s'est personnellement investi dans la conception des deux livres blancs et de l'Acte Unique Européen, qui a mené notamment à l'abandon partiel de la règle de l'unanimité dans la prise de décision au Conseil des ministres. Son leadership est d'autant plus exceptionnel qu'il n'était pas un membre formel de la conférence intergouvernementale, et il réussit à faire passer ses idées en s'appuyant sur la présidence luxembourgeoise et quelques fois sur le moteur franco-allemand. Delors fait également appel au groupe institutionnel *ad hoc* créé au sein de la Commission, réduisant ainsi la marge de manœuvre du Collège de Commissaires. Il adopte une stratégie similaire au sein du Comité qu'il préside, destiné à dessiner les contours de la future Union économique et monétaire¹⁴.

Après la chute du communisme en Europe Centrale et Orientale, la méthode communautaire nécessite une mise à jour. Dès 1989,

13 JD-1081 03/09/1993, Déclaration de Jacques Delors à l'occasion du 30^e anniversaire du décès de Robert Schuman (dactylographiée), 03 septembre 1993.

14 Ken Endo, *The presidency of the European Commission under Jacques Delors: The politics of shared leadership*, Macmillan Press; St. Martin's Press in association with St. Antony's College, Oxford, 1999, p. 213-214.

Delors met au jour la nécessité d'un « saut qualitatif » dans les Communautés européennes, d'un approfondissement de l'intégration. Delors joue un rôle considérable en 1989 pour convaincre les États membres de confier à la Commission européenne la distribution et la coordination de l'aide économique et humanitaire destinée à la Pologne et à la Hongrie. Il assume un rôle similaire dans l'intégration de l'ex-RDA et de la nouvelle Allemagne dans les Communautés européennes. Une idée centrale du *delorisme* est l'aboutissement à une union politique de l'Europe, avec un Parlement européen plus fort et une Commission européenne responsable devant les institutions démocratiques. C'est pourquoi le Traité de Maastricht lui semble décevant. Si Delors revendique la paternité de l'Acte Unique, de 1992 – le grand marché –, ce n'est pas le cas pour Maastricht, reprochant aux gouvernements de ne pas avoir su insuffler l'esprit européen à leurs concitoyens¹⁵, d'avoir opté pour la formule d'organisation de l'Union en piliers et d'avoir gardé un mode de prise de décision trop intergouvernemental. L'approfondissement institutionnel est vu comme un préalable à l'élargissement : « 12 c'est le maximum avec les institutions actuelles », dit Jacques Delors en 1994¹⁶.

Le *Livre Blanc de 1993*, consacré à la lutte contre le chômage, laisse apparaître le modèle de société imaginé par Jacques Delors, basé

sur le triptyque : coopération, entre les partenaires sociaux (dialogue social), compétition (au sein du marché unique) et solidarité (par la redistribution et l'intégration « positive »), qui serait plus un « guide pour l'action » qu'un artefact abstrait¹⁷. Jacques Delors a toujours tenté de remédier au déficit démocratique induit par la méthode Monnet¹⁸, de rapprocher les institutions des citoyens, d'où son activisme dans le dialogue avec les syndicats et les groupements d'intérêts, les nombreux entretiens accordés à la presse et les événements populaires auxquels il a participé. Le débat public autour de Maastricht a montré le poids des nationalismes et des extrémismes en Europe, désignant les « technocrates » de Bruxelles comme le bouc émissaire de tous les maux du continent. Robert Schuman en son temps appelait déjà à la construction d'une communauté européenne politique démocratique, évitant les excès de bureaucratie et de technocratie qu'il avait constatés à l'échelle nationale¹⁹.

Jacques Delors est le principal promoteur d'une identité européenne qui n'empiète pas sur les appartenances nationales. Il a à ce titre œuvré pour que les Européens puissent avoir un drapeau commun auquel s'identifier. À la suite d'une négociation avec Pierre Pflimlin, président du Parlement Européen, il a été décidé de la forme actuelle du drapeau euro-

15 JD-1656 25/03/1994, Interview de Jacques Delors, *Le Nouvel Économiste*, 25 mars 1994.

16 *Ibid.*

17 Helen Drake, *op.cit.*, p. 129 (traduction personnelle).

18 Nous rappelons ici que la première Communauté européenne a largement été négociée en coulisses.

19 Robert Schuman, *Pour l'Europe, op. cit.*, p. 109.

péen, alors qu'auparavant chaque institution apposait son sigle sur le drapeau²⁰.

Une certaine vision du fédéralisme

Le fédéralisme de Jacques Delors est différent de celui d'un Denis de Rougemont ou du *Manifeste de Ventotene*. Si les fédéralistes tels qu'Altiero Spinelli considèrent la nation comme un frein et comme un échec, pour Jacques Delors, au contraire, « la nation représente un élément essentiel de l'identité personnelle et de l'appartenance collective. [...] La nation doit représenter un espace d'appartenance et un espace politique. C'est la raison pour laquelle certaines attributions de la nation dans les domaines les plus courants, l'éducation, la santé, le social, doivent le rester et justifient l'existence de l'État. C'est en même temps le lieu où peuvent s'exprimer les accords fondamentaux entre les citoyens, sur la solidarité entre les riches et les moins riches, et entre les générations. Cette tâche fondamentale, l'Europe ne doit pas la prendre aux nations. [...] Faisons de l'Europe la protectrice des diversités nationales, en même temps qu'une force associant nos pays dans la réalisation d'objectifs bien définis. »²¹

Cette conception fait écho aux mots de

Robert Schuman: « Le national s'épanouit dans le supranational »²². Jacques Delors rejette l'analogie avec le modèle des États-Unis d'Amérique. Le fédéralisme pour Jacques Delors implique au contraire la garantie du respect du pluralisme, en conservant aux États leur autonomie et l'opportunité de participer, de coopérer, à un projet commun sans subordination d'un État à un autre²³.

La clarification des compétences entre les institutions des Communautés européennes ainsi qu'une démarche démocratique, proche des citoyens, sont nécessaires. En réaction au débat suscité en octobre 1994 par un rapport du groupe parlementaire CDU-CSU du Bundestag des députés Wolfgang Schäuble et Karl Lamers sur l'avenir de la construction européenne, qui propose un « noyau dur » autour du moteur franco-allemand et des cinq pays fondateurs, à l'exclusion de l'Italie, Jacques Delors précise encore plus sa vision du fédéralisme dans un entretien accordé au journal allemand *Der Spiegel* en novembre 1994. La fédération d'États-Nations sera vouée à renforcer les nations européennes, à partir d'une politique monétaire commune, d'une coordination de la politique économique et d'une politique étrangère commune, ce qui consolidera le poids de l'Europe à l'extérieur, tout

20 Entretien de Cornelia Constantin avec Paul Collowald, ancien directeur de cabinet de Pierre Pflimlin, le 29 avril 2021.

21 Jacques Delors, *L'unité d'un homme : Entretiens avec Dominique Wolton*, op. cit., p. 285-286.

22 Robert Schuman, *Pour l'Europe*, op. cit., p. 31.

23 Discours de Jacques Delors au Collège de Bruges, le 17 octobre 1989, in Gaëtane Ricard-Nihoul, *Pour une Fédération européenne d'États-Nations. La vision de Jacques Delors revisitée*, Larcier, Bruxelles, 2012, p. 29 et suivantes.

comme l'intégrité de l'État national et des démocraties. Avec le principe de subsidiarité, inscrit dans le Traité de Maastricht, Jacques Delors réalise un compromis entre la vocation fédérale des Communautés et l'attachement à la nation et aux régions²⁴. Ce n'est pas sans écho à la volonté de Robert Schuman de préserver l'identité de son pays d'origine, la Lorraine.

24 Julien Barroche, « La subsidiarité chez Jacques Delors. Du socialisme chrétien au fédéralisme européen », *Politique européenne*, 2007/3 n° 23, pp.153-177.

L'héritage de Robert Schuman dans l'action de Jacques Delors

Si Jacques Delors adapte la pensée schumanienne aux défis de son temps, il va surtout mettre en œuvre, en tant que Président de la Commission des Communautés européennes, cette vision actualisée, en visant deux objectifs principaux à travers les réformes dont il sera à l'initiative : la nécessité de renouveler le compromis européen afin qu'il s'adapte à un monde en profonde mutation et la réalisation d'une Europe *tangible*, d'une Europe qui soit au cœur de la vie de ses citoyens.

La nécessité de trouver un nouvel équilibre pour s'adapter aux mutations du monde

La présidence de Jacques Delors est marquée par une *repolarisation* du monde. Il comprend rapidement, alors que la Guerre Froide s'achève, que les Communautés vont être amenées à accroître leur influence sur leur flanc Est tout en s'accommodant de la nouvelle hyperpuissance des États-Unis.

Il se revendique ainsi de l'héritage de Robert Schuman lorsque ce-dernier affirme, en introduction de la déclaration qui porte son nom, que « [l]a paix mondiale ne saurait

être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent» et vante explicitement le caractère indispensable de la contribution d'une «Europe organisée et vivante»²⁵. Une fois à la tête de la Commission, Jacques Delors se charge donc de «trouver un nouvel équilibre, ou plutôt un nouveau compromis, entre l'idéal et la nécessité»²⁶.

C'est en effet sous sa présidence que l'Europe assiste, le 9 novembre 1989, à la chute du Mur de Berlin – signant l'éclatement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) –, et, dans les années qui suivent, au démembrement de la Yougoslavie et à la dissolution de la Tchécoslovaquie. L'Europe bouge, et elle entraîne dans son mouvement une nouvelle répartition des pôles de puissance au niveau mondial. Elle doit désormais trouver sa place sur la scène internationale.

Pour ce faire, Jacques Delors a conscience que les Communautés doivent avant tout rénover leur mode de fonctionnement interne. Bien qu'il ne soit pas un fédéraliste convaincu à son arrivée à la Commission – il est «européen de raison»²⁷ –, il a conscience de l'interdépendance, au moins économique, des États membres et de l'approfondissement des Com-

munautés que cette interdépendance rend nécessaire. Cela passe par un abandon de la méthode intergouvernementale, trop lourde – et, Jacques Delors en a conscience, qui ne pourra pas répondre aux besoins d'une Europe à 15 puis, bientôt, à 25 –, au profit de la méthode communautaire, qui implique une délégation de pouvoirs à des organes indépendants et, ainsi, une limitation des pouvoirs souverains des États membres²⁸. Ce nouvel équilibre est consacré par l'Acte Unique, signé les 17 et 28 février 1986, qui institue notamment le vote à la majorité qualifiée en remplacement du vote à l'unanimité au Conseil des ministres, donnant ainsi une meilleure marge de manœuvre à la Commission dans son action. «L'esprit schumanien survivait», écrira plus tard à ce propos Jacques Delors²⁹.

I L'Acte Unique Européen

Appelé ainsi en ce qu'il rassemble en un seul document des dispositions transformant profondément le schéma institutionnel des Communautés, il s'inscrit dans la droite ligne de la pensée schumanienne. Le triptyque cher à Jacques Delors, «la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit», qui structure l'Acte Unique, rappelle en effet la pensée de Robert Schuman lorsqu'il

25 Déclaration Schuman, Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, 9 mai 1950.

26 Jacques Delors, «Actualité du fédéralisme schumanien», *Lumière & Vie*, n°294, avril-juin 2012, p. 76.

27 Helen Drake, «Jacques Delors et la Commission Européenne. Un leadership unique ?», *Politique européenne*, n°8, automne 2002, L'Harmattan, p. 136.

28 Renaud Dehousse, *La méthode communautaire, système opérationnel «par défaut» de l'UE*, Institut Jacques Delors, 11 février 2013, p. 2.

29 Jacques Delors, «Actualité du fédéralisme schumanien», *op. cit.*, p. 80.

écrit: « Il n’y a rien de tel que la coopération et la prospérité que nous espérons atteindre pour établir l’entente entre les pays voisins. [...] La vague des nationalismes ne pourra être conjurée que par une politique constructive et collective, dans le cadre de laquelle chacun trouvera son compte, grâce à une solidarité effective des intérêts et des efforts. »³⁰

En pratique, l’Acte Unique reprend tout d’abord le *Livre blanc sur le marché intérieur* présenté par le Président de la Commission en juin 1985. Il s’agit bien, alors, de la mise en œuvre de la « compétition qui stimule » : y est proposé l’achèvement du marché intérieur au 31 décembre 1992 afin de relancer l’économie européenne en garantissant la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. En effet, la situation économique de l’Europe est, au début des années 1980, similaire à celle du début des années 1950 : « la menace d’une langueur économique avec son chômage croissant »³¹ pousse Jacques Delors à proposer la réalisation du marché unique, à laquelle les États membres, pressés par leurs difficultés économiques, adhèrent sans trop de discussions. La vision de Robert Schuman, qui plaidait pour une « fusion des marchés »³² dans sa Déclaration, trouve donc un ancrage dans le réel sous l’impulsion de Jacques Delors.

« La coopération qui renforce », si elle se retrouve dans l’esprit général de l’Acte Unique, est particulièrement illustrée par les réformes institutionnelles mises en œuvre par le traité. Ainsi, marque du pragmatisme delorien, l’abandon de la méthode intergouvernementale est contrebalancée par la reconnaissance officielle du Conseil européen, initialement créé de manière officieuse par la volonté de l’ancien Président de la République française Valéry Giscard-d’Estaing pour réunir les Chefs d’État des États membres. Ce Conseil européen est notamment doté d’une fonction clé s’agissant de coopération politique entre plusieurs États : la coopération européenne en matière de politique étrangère. Pensée depuis la signature du Traité de Rome, qui n’en disposait pas, sans cesse encouragée par les Chefs d’État depuis, elle est institutionnalisée par l’Acte Unique, qui charge le Conseil européen d’en définir les grandes orientations – son rôle premier dans le cadre de la méthode communautaire. Cette méthode communautaire se retrouve également dans le renforcement des prérogatives du Parlement européen – dont l’appellation actuelle, adoptée par l’ancienne Assemblée parlementaire européenne en 1962, est reconnue juridiquement par l’Acte Unique. Si ses prérogatives restent largement limitées, le Parlement européen se voit désormais doté, notamment, du pouvoir de rejeter une décision du Conseil des ministres ou encore de rendre un avis conforme sur les traités d’adhésion et les accords d’association avec les Communautés.

30 Robert Schuman, « Pour l’Europe » (extraits), *Lumière & Vie*, n°294, avril-juin 2012, p. 61.

31 Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, p. 80.

32 Déclaration Schuman, *op. cit.*

« La coopération qui renforce » croise enfin « la solidarité qui unit » dans les dispositions de l'Acte Unique portant création d'un *dialogue social européen*. Si la Commission et les syndicats coopéraient déjà depuis les années 1960, Jacques Delors – lui-même issu du syndicalisme démocrate-chrétien – décide dès sa prise de fonctions d'associer plus étroitement les partenaires sociaux au processus d'achèvement du marché intérieur à travers le *dialogue de Val Duchesse* afin de stimuler la reprise économique, mais surtout la relance de la construction européenne³³. En reconnaissant juridiquement le rôle des syndicats dans la cohésion économique et sociale du continent, l'Acte Unique engage finalement les Communautés sur la voie d'un espace social européen destiné à diffuser « les meilleurs systèmes de protection sociale et d'amélioration des conditions de travail »³⁴. Il ouvrira la voie à la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, adoptée par le Conseil européen en 1989.

33 Jacques Delors, *Intervention en ouverture des travaux du Comité Économique et Social européen*, 14 avril 2005.

34 Jacques Delors, « L'Acte unique européen: un moment de vérité », *Discours du 21 novembre 1986 à l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut universitaire européen de Florence* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne).

I Le Traité de Maastricht & l'Union économique et monétaire

« Du sentiment de la nécessité à la perception d'une réussite, c'est ainsi que l'on pourrait caractériser les années 1985 à 1989: l'élargissement à l'Espagne et au Portugal était un grand succès, la croissance était revenue, des millions d'emploi étaient créés. Dans un climat d'euphorie, des idées nouvelles apparaissaient avec comme point commun: aller plus loin dans l'intégration de l'Europe. »³⁵

Comme l'écrit Jacques Delors, l'Acte Unique est une réussite et il incite les États membres à s'engager davantage dans la poursuite de la construction européenne. Robert Schuman avait contribué à établir « une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde »³⁶; Jacques Delors mettra en œuvre cette dernière sous sa présidence.

Si le Traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, est certes largement empreint d'intergouvernementalisme, du fait de la volonté des États de limiter les transferts de souveraineté au profit de la Commission, c'est cette dernière qui prépare la nouvelle modification des traités en travaillant sur un projet d'union économique et monétaire, sous l'impulsion de son président. En effet, « [l']apport intellectuel et organisationnel de Delors a été d'une importance primordiale pour maintenir l'en-

35 Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, pp. 80-81.

36 Déclaration Schuman, *op. cit.*

train et l'attention accordée à ce dossier par les leaders nationaux », comme l'affirme Helen Drake³⁷.

S'agissant, dans un premier temps, du traité lui-même, il instaure une structure en piliers, au nombre de trois. Jacques Delors, qui comprend que seule une communauté unique permettra la « solidarité effective des intérêts et des efforts » voulue par Robert Schuman, propose aux États membres de mettre en œuvre la *théorie de l'Arbre*, « avec le développement des branches différentes (économie, monnaie, affaires étrangères, sécurité, affaires intérieures) »³⁸. Il se heurte alors aux fins de non-recevoir anglaise, portugaise et danoise et devra concéder la séparation du pilier communautaire de deux autres piliers, eux, intergouvernementaux, que sont la coopération en matière de justice et affaires intérieures et la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC). Pour ces deux derniers piliers, la méthode communautaire est donc laissée de côté, et la Commission ne pourra pas exercer son initiative législative, au profit du Conseil.

La méthode communautaire reste toutefois la règle en ce qui concerne le premier pilier, et elle est même renforcée en ce qu'elle est gage de progrès démocratique, une caractéristique fondamentale du projet européen pensé par Robert Schuman. Ainsi, l'usage de la majorité

qualifiée au Conseil, petite révolution de l'Acte Unique, est étendu, ce qui signifie que la Commission, qui a l'initiative législative, obtient plus de chances de voir ses propositions adoptées. Surtout, les pouvoirs du Parlement européen – là aussi dans la continuité des dispositions de l'Acte Unique – sont encore accrus. Il est notamment inclus dans le processus de désignation de la Commission et se voit nommé co-législateur au côté du Conseil.

La véritable avancée dans l'intégration européenne réalisée par le Traité de Maastricht reste néanmoins l'Union économique et monétaire (UEM), portée par Jacques Delors et dont les dispositions sont expressément incluses dans le pilier communautaire. La face du continent a changé depuis la Réunification allemande, et ces mutations appelaient, à nouveau, un compromis réactualisé entre Européens, soutenu par le couple franco-allemand. Le *rapport Delors* constituera le socle de ce compromis, concrétisation de l'« unification économique »³⁹ de l'Europe voulue par Robert Schuman.

La première des trois étapes du *rapport Delors* consiste en particulier en l'achèvement du marché intérieur, prévu pour le 31 décembre 1992 depuis l'Acte Unique, affaiblissant donc encore le poids des frontières nationales qui, selon le souhait de Robert Schuman étaient destinées à « être de moins en moins une barrière dans l'échange des idées, des personnes et des biens »⁴⁰. La deuxième étape, mise en

37 Helen Drake, « Jacques Delors et la Commission Européenne. Un leadership unique ? », *op. cit.*, p. 139.

38 Jacques Delors, « Les 20 ans du traité de Maastricht », Discours du 7 février 2012, prononcé à Bruxelles.

39 Déclaration Schuman, *op. cit.*

40 Robert Schuman, *op. cit.*

œuvre par le traité, crée un Système européen de banques centrales (SEBC), afin de coordonner les politiques monétaires des États membres.

Avec la troisième et dernière étape devant être mise en place la réalisation européenne sans doute la plus tangible, et que nous avons tous les jours en main : une monnaie unique.

La volonté de créer une Europe *tangible*

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait »⁴¹. Cette célèbre formule du Discours de l'Horloge, qui illustre la *méthode des petits pas*, a guidé Jacques Delors non seulement dans sa volonté d'adapter les Communautés à un monde en mutation mais également dans sa détermination à les rendre tangibles, évidentes, quotidiennes, aux yeux des Européens.

Les élections européennes, qui se sont tenues deux fois à l'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission, portent alors au Parlement européen des partis plus radicaux que dans les parlements nationaux. Cela signe la fin du *consensus permissif* : on croyait la maxime latine *qui tacet consentire videtur* adaptée pour décrire l'attitude des Européens vis-à-vis de la construction européenne ; on

voit désormais qu'une large minorité n'hésite pas à y exprimer son opposition. Jacques Delors comprend dès lors que tous les Européens ne ressentent pas les bienfaits du projet européen et qu'il est nécessaire de leur rendre ce projet concret.

Cela passera notamment par la création d'une monnaie unique, l'euro, et d'une citoyenneté européenne avec le Traité de Maastricht, mais aussi par deux réalisations visant une solidarité dans les faits : la politique de cohésion et le programme d'aide aux plus démunis.

I Une monnaie unique & une citoyenneté commune

Ce sont les responsables politiques eux-mêmes, dans l'euphorie du contexte économique favorable les ayant conduits à discuter du futur Traité de Maastricht, qui ont les premiers soulevé cette idée, « s'appuyant sur l'expérience difficile, mais en fin du compte réussie, du Système monétaire européen créé en 1979 »⁴². Le leadership de Jacques Delors, qui a su imposer sa vision d'une monnaie unique intérieure face à la volonté de Pierre Bérégovoy⁴³ de mettre en place une monnaie commune pour les seuls échanges avec l'extérieur et à la préférence de John Major⁴⁴ de renforcer l'ECU, permettra de faire aboutir les

⁴² Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, p. 81.

⁴³ Alors ministre français de l'Économie, des Finances et du Budget.

⁴⁴ Alors Chancelier de l'Échiquier.

⁴¹ Déclaration Schuman, *op. cit.*

négociations pour la création de l'euro. Il écrira plus tard que cette idée qui « appartenait à la panoplie des fédéralistes, puisqu'elle exigeait un radical transfert de souveraineté, Robert Schuman l'aurait sûrement approuvée »⁴⁵.

L'euro, qui présente les avantages de faciliter « les déplacements des particuliers et les échanges commerciaux en faisant disparaître les coûts de change des devises [...] et [favoriser] ainsi les investissements »⁴⁶ et la croissance économique, sera mis en circulation le 1^{er} janvier 2002 – 3 ans après la mise en œuvre de la troisième phase de l'UEM – et remplacera définitivement les monnaies nationales 6 mois plus tard.

Le Traité de Maastricht consacre également une citoyenneté européenne qui, elle, ne remplace pas les citoyennetés nationales mais s'y superpose. Y sont confirmés ou attachés des droits particuliers, parmi lesquels les « droits d'établissement[,] de circulation et de départ, le droit de vote [et d'éligibilité, ndla] aux élections municipales et européennes et la défense, par les autorités consulaires des pays de l'UE, de tous les citoyens nés dans un autre pays européen »⁴⁷.

I La politique de cohésion

Selon Jacques Delors, « la politique de cohésion est une façon de rendre le projet européen plus accessible aux citoyens européens et de remédier au déficit démocratique »⁴⁸. Sur la base de la politique régionale instaurée par le Traité de Rome en 1957, qui visait déjà à rééquilibrer le développement économique des régions européennes en subventionnant les plus pauvres de celles-ci, il va donc, dès son arrivée à la présidence de la Commission, s'attacher à donner un nouvel élan à cette politique. Ainsi présente-t-il la politique de cohésion qu'il entend mener dès février 1987, dans son célèbre discours « Réussir l'Acte unique »⁴⁹.

Afin de soutenir les régions européennes les moins développées et celles confrontées aux défis économiques liés à l'achèvement du marché unique, il va s'inspirer de la foi qu'il partage avec Robert Schuman pour s'appuyer sur l'idéal catholique de solidarité dans son action – respectant la dernière partie de son triptyque fondamental, « la solidarité qui unit ». Cet idéal de solidarité, repris par l'idéologie démocrate chrétienne, prône en effet des « politiques censées apporter, par l'intervention publique sur les dispositifs dans

⁴⁵ Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, p. 81.

⁴⁶ CVCE.eu, « Le "rapport Delors" », site internet, consulté le 28 janvier 2022.

⁴⁷ Jacques Delors, « Les 20 ans du traité de Maastricht », *op. cit.*

⁴⁸ Interview de Jacques Delors, « Réflexions sur la politique de cohésion », *Panorama n°43*, automne 2012, Office des publications de l'Union européenne, p. 6.

⁴⁹ Marjorie Jouen, *La future politique de cohésion doit symboliser la solidarité européenne en action*, Institut Jacques Delors, 30 mars 2017, p. 1.

l'espace, un peu d'équilibre, d'équité, de cohésion, et pour finir d'harmonie, dans un système capitaliste qui produit tout le contraire»⁵⁰.

Après l'Acte Unique donc, la cohésion et la solidarité vont marquer la politique régionale européenne – jusqu'alors constituée de fonds éparses – mise en œuvre par la Commission et reflétée dans les *paquets Delors*. « Pour moi, la politique régionale est avant tout un instrument de développement qui a l'avantage de créer un effet de redistribution » dira plus tard Jacques Delors⁵¹.

Cette notion de redistribution se retrouve également dans un autre programme découlant de l'idéal de solidarité: le programme d'aide aux plus démunis.

I Le programme d'aide aux plus démunis

Ce programme est créé en 1987 par la volonté de Jacques Delors, à la suite, notamment, des appels qu'il avait reçus de la religieuse Sœur Emmanuelle et de l'humoriste Coluche⁵². Là encore, il reflète, à travers le principe de solidarité, la doctrine sociale de l'Église catholique, dont le principe essentiel de destination

universelle des biens requiert d'accorder une option préférentielle pour les pauvres.

En liant ce nouveau programme, à l'objectif avant tout social, aux défis économiques que posent les surplus de production agricole aux États membres dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), le président de la Commission trouvera donc le moyen de convaincre ces États d'y participer. Ainsi seront livrées à des associations caritatives de toutes les Communautés⁵³ des denrées alimentaires de première nécessité afin qu'elles les distribuent aux personnes les plus démunies.

S'accomplit donc, en partie, l'espoir de Robert Schuman de voir que, « au-delà des institutions, et répondant à une aspiration profonde des peuples, l'idée européenne, l'esprit de solidarité communautaire, ont pris racine »⁵⁴.

50 Bernard Morel & Martin Vanier, « L'aménagement européen du territoire : un enjeu d'État pour « L'Europe des régions » », *La Pensée*, 315, juillet-septembre 1998, pp. 29-39.

51 Interview de Jacques Delors, « Réflexions sur la politique de cohésion », *op. cit.*, p. 4.

52 Nadège Chambon, « Subsidiarité contre solidarité ? L'exemple du programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis », *Les Brefs n°30*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, octobre 2011, p. 1.

53 Pour la France : le Secours Populaire, les Restos du Cœur, la Croix Rouge Française et la Fédération Française des Banques Alimentaires (source : Fonds européen d'aide aux plus démunis, franceagrimer.fr).

54 Robert Schuman, *op. cit.*, p. 60.

Conclusion

Si l'esprit schumanien se retrouve dans la vision et dans l'action de Jacques Delors, dans les réalisations que sa présidence a permises, il survit également à travers les déceptions de Jacques Delors, au premier rang desquelles l'abandon du terme « Communauté » au profit de celui d'« Union », sous la pression de certains États membres, « ce qui aurait été [...] matière à déception pour Robert Schuman »⁵⁵.

Il regrette aussi le déséquilibre entre politique monétaire et politique économique né de la mise en œuvre de l'UEM. Ainsi écrit-il : « en dépit de mes efforts poursuivis après mon départ de la Commission européenne, la mise en œuvre de l'euro s'est faite en négligeant la dimension de la coopération. En d'autres termes, la mise en place du pilier monétaire, incarné par la Banque centrale indépendante, ne s'est pas accompagnée d'un volet économique, proposé sous la forme volontaire d'une coopération des politiques économiques nationales.»⁵⁶ «La coopération qui renforce», mise en avant par Jacques Delors sous l'influence schumanienne, était mise à

⁵⁵ Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, p. 83.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 85.

mal. Celle-ci sera encore sapée au niveau de la PESC, qui, régie par l'intergouvernementalisme, donnera l'image d'une Union incapable d'assurer une «paix mondiale» pourtant érigée en objectif premier de la *Déclaration Schuman*. Selon les propres mots de Jacques Delors, Robert Schuman «aurait été très déçu par [...] le fait que la politique étrangère et de sécurité n'aille pas au même rythme que l'intégration économique et monétaire», n'ouvrant ainsi «aucune voie pour l'unité de pensée et d'action des Européens.»⁵⁷

Jacques Delors s'avère toutefois «heureux en tant que artisan de la construction européenne (*sic*)» dans une interview qu'il donne au journal télévisé de 20 heures de France 2 le 1^{er} janvier 1993, alors que vient d'être achevé le marché unique. En effet, tout ce qu'il avait proposé à son arrivée à la tête de la Commission européenne avait alors «été réalisé à 95%»⁵⁸. Les quelques revers essuyés face à la volonté des États ne peuvent en effet entacher la mise en œuvre du vote à la majorité qualifiée au Conseil, l'achèvement du marché intérieur, de l'UEM, la création d'un dialogue social européen ou encore l'accroissement des prérogatives du Parlement. Et s'il a pourtant «pensé à un moment que le Traité de Maastricht venait trop tôt», il a rapidement pris conscience que ce texte était nécessaire, arguant sur France 2 que «si on ne le fait pas maintenant les forces de dissolution, de repli

sur soi, sont tellement grandes que nous risquons de perdre l'acquis de tout ce qui a été fait par les pères de l'Europe depuis quarante ans».

Il s'inscrira encore dans la continuité de l'œuvre de ces Pères de l'Europe après sa présidence en proposant en 2010 une Communauté – le terme n'est pas anodin – européenne de l'énergie avec Jerzy Buzek, alors Président du Parlement européen. Fondée sur son triptyque «la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit», celle-ci s'inspire du projet originel de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) de Robert Schuman en ayant pour objectif de «replacer l'énergie au centre de la construction européenne»⁵⁹. Reprenant la méthode communautaire, ce projet «promeut la solidarité», transpose le dialogue social européen au secteur énergétique et porte une «politique de développement vis-à-vis des populations africaines, asiatiques et bien d'autres encore, qui n'ont même pas accès à l'énergie», faisant directement écho à l'une des «tâches essentielles» du projet européen selon Schuman: «le développement du continent africain»⁶⁰.

Il met également en balance ce projet de Communauté européenne de l'énergie avec «l'approche fragmentée, court-termiste et de

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 82-83.

⁵⁸ JD-1348 01/1993, Interview de Jacques Delors, *France 2*, 1^{er} janvier 1993 (transcription).

⁵⁹ Jacques Delors & Sami Andoura, «De la Communauté européenne de l'énergie à l'union de l'énergie», Tribune publiée sur *huffingtonpost.fr*, 28 février 2015, site internet consulté le 28 janvier 2022.

⁶⁰ Déclaration Schuman, *op. cit.*

repli sur soi qui affecte dangereusement l'Europe, ses États membres et ses citoyens»⁶¹. Depuis la *Déclaration Schuman*, il note en effet que l'Europe n'a « pas encore gagné son pari », qu'elle hésite toujours « entre la survie et le déclin, entre la coopération et les actions dispersées »⁶².

Ainsi, prenant acte de la montée actuelle des nationalismes et autres populismes, il nous invite à garder en mémoire l'œuvre de Robert Schuman, qui a eu à surmonter des obstacles autrement plus importants et qui a su, pourtant, contribuer à unifier l'Europe à peine 5 ans après qu'elle se soit déchirée. À l'heure où la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont mis en lumière nos limites – voire nos faiblesses – et nous invite à repenser le fonctionnement de l'Union européenne, il est en effet bon de se rappeler que « la mémoire est un élément très important pour construire l'avenir ».

Peut-être retrouve-t-on des traits fédéraux partagés par Robert Schuman et Jacques Delors dans le plan de relance adopté récemment par les États membres, à la suite de la crise sanitaire et économique. De fait, si la mémoire collective européenne englobe déjà les réalisations de Robert Schuman et des autres Pères de l'Europe, elle inclut sûrement celles de Jacques Delors aujourd'hui, qui a su se faire une place parmi cette famille des Pères de l'Europe, ainsi qu'en témoignent sa qualité

de « citoyen d'honneur de l'Europe » depuis 2015 et la proposition formulée par Clément Beaune⁶³ de faire figurer son effigie sur nos billets de banque, une expression concrète de notre Europe.

61 Jacques Delors & Sami Andoura, *op. cit.*

62 Jacques Delors, « Actualité du fédéralisme schumanien », *op. cit.*, p. 83.

63 Secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes (2020-2022).



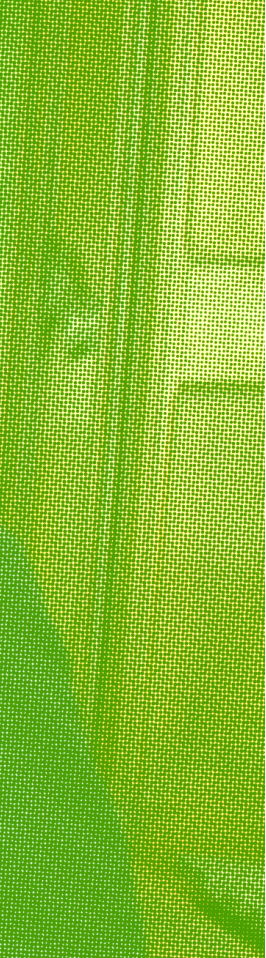
Beyond Robert Schuman's Europe

Co-funded by the Europe for Citizens Programme of the European Union



Co-funded by the Europe for Citizens Programme of the European Union





NOTRE
EUROPE

— Institut Jacques Delors

Thinking Europe • Penser l'Europe • Europa denken